

# DISPOSITIF DE FORMATION ACCOMPAGNÉE (DFA)



**DURÉE** : *Tout au long du parcours de formation de la personne.*



**PUBLIC** : *Personnes en situation de handicap à partir de 16 ans.*



**TARIF** : *Le dispositif n'entraîne aucun coût pour la personne ou le centre de formation.*



**TERRITOIRES DÉSSERVIS** : *Nord – Aisne – Somme.*

## ►►► DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Le Dispositif de Formation Accompagnée (DFA) favorise l'accès, la sécurisation et la continuité des parcours de formation des personnes en situation de handicap au sein d'organismes de formation de droit commun.

Dispositif inclusif, il propose un accompagnement médico-psycho-social de proximité, coordonné par un référent de parcours, mobilisable dès la phase de formalisation du projet de formation ou pour des parcours déjà engagés.

Le dispositif permet notamment :

- ▶ Une expertise dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- ▶ Un accompagnement médico-social personnalisé ;
- ▶ L'adaptation du parcours de formation en fonction des besoins ;
- ▶ L'accès à des formations de proximité ou au centre de formation choisi par la personne.

## ►►► OBJECTIFS DU DISPOSITIF

**Pour la personne accompagnée :**

- ▶ Co-construire des conditions favorables à la réussite du parcours de formation (aides au logement, à la mobilité, à l'équipement ou financières) ;
- ▶ Soutenir l'accès aux soins et à la prévention en mobilisant les ressources locales ;
- ▶ Mettre en œuvre des moyens de compensation adaptés (ergonomiques, cognitifs, psychiques...) ;
- ▶ Développer la gestion du stress, la confiance en soi et l'autonomie ;
- ▶ Sécuriser et garantir la continuité du parcours.

**Pour les partenaires et organismes de formation :**

- ▶ Sensibiliser, informer et accompagner les professionnels, tant en centre de formation que lors des immersions en milieu professionnel, sur les spécificités de la situation de la personne accueillie ;
- ▶ Apporter un appui sur les dimensions médico-psycho-sociales ;
- ▶ Favoriser l'accessibilité des formations par une meilleure prise en compte du handicap et de ses impacts ;
- ▶ Assurer une évaluation et une définition des moyens de compensation tout au long du parcours de formation.

## ▶▶▶ MODALITÉS D'ACCÈS

- ▶ Notification d'orientation MDPH vers le Dispositif Formation Accompagnée ;
- ▶ Personne ayant un projet de formation identifié.
- ▶ Signature d'une convention tripartite (Personne accompagnée – centre de formation - EPNAK).

## ▶▶▶ ETAPES DU PARCOURS

Adaptation du parcours selon les besoins de la personne :

- 1) Évaluation préliminaire : évaluation du projet de formation et des besoins de la personne ;
- 2) Préadmission avec l'équipe santé ;
- 3) Signature de la convention tripartite ;
- 4) Mise en œuvre de l'accompagnement sur toute la durée de la formation.

## ▶▶▶ LES MOYENS

- ▶ Un référent de parcours, l'interlocuteur privilégié pour la personne, qui coordonne l'accompagnement.
- ▶ Un projet d'accompagnement personnalisé comprenant les objectifs spécifiques et une fréquence de rendez-vous adaptée aux attentes identifiées sur toute la durée de la formation.
- ▶ Une équipe santé qui peut intervenir selon les besoins de la personne.

## ▶▶▶ EFFETS ATTENDUS

- ▶ Favoriser la réussite du parcours de formation ;
- ▶ Renforcer l'autonomie de la personne ;
- ▶ Faciliter l'accès aux services médico-sociaux de proximité ;
- ▶ Accompagner les suites de parcours (emploi, poursuite ou montée en qualification).

## ▶▶▶ RESTITUTION

Un bilan écrit, reprenant le projet de formation, les préconisations de l'équipe et la synthèse de l'accompagnement, sera transmis à la personne accompagnée et à la MDPH.

# EPNAK

## Hauts-de-France

### ▶▶▶ NOUS CONTACTER

Secteur  
NORD - AISNE

- ☎ 06 99 67 66 02
- 🌐 <https://formation.epnak.org>
- @ [dfa.hautsdefrance@epnak.org](mailto:dfa.hautsdefrance@epnak.org)



Suzanne WELSCHINGER  
Référente DFA

### ▶▶▶ NOUS CONTACTER

Secteur  
SOMME

- ☎ 07 64 71 05 74
- 🌐 <https://formation.epnak.org>
- @ [dfa.hautsdefrance@epnak.org](mailto:dfa.hautsdefrance@epnak.org)



Cécile DELEU  
Référente DFA